

____ THONON
agglomération
COMMUNE D'ARMOY

Avis d'enquête publique

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d'ARMOY

Par arrêté du 5/09/2018 le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARMOY.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul BRON, Directeur des services techniques territoriaux a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'ARMOY, 202 route du Bois de la Cour, 74200 ARMOY, **du lundi 1^{ER} Octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 Novembre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Armoy le :

- Le lundi 1^{er} octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 13 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 17 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 29 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le vendredi 02 novembre 2018 de 09h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Armoy (sauf jours fériés) aux fins de consultations et d'observations le :

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi de 9 h 00 à 11 h 00

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie d'Armoy durant les heures d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au vendredi 02 novembre 2018 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de d'Armoy – COMMISSAIRE ENQUETEUR ENQUETE – Elaboration du PLU – 202, route du Bois de la Cour 74200 ARMOY, avec la mention [NE PAS OUVRIR]
- Par voie électronique jusqu'au vendredi 02 novembre 2018 à 12h00, à l'adresse suivante : mairie@armoy.fr en indiquant comme objet : « enquête publique – Elaboration du PLU »

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/940>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de Thonon Agglomération ou à la mairie d'Armoy dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération <http://www.cc-baschablais.com> à la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/940>

Toutes observations du public seront également consultables et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie d'ARMOY aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Le Président de Thonon Agglomération,
Jean NEURY**